



# Se battre pour des retraites dignes et solidaires

F.S.U.

## Une société solidaire



La FSU est fondamentalement opposée au projet de réforme annoncé par le Président. Elle défend à l'opposé des évolutions indispensables pour une réduction des inégalités et pour une amélioration du niveau de vie de toutes les retraité·es.

La FSU revendique des retraites de haut niveau pour toutes les générations. Cet objectif est atteignable mais implique

d'autres choix budgétaires et fiscaux que ceux qui sont portés par le gouvernement actuel.

Le Président voudrait imposer repousser l'âge de départ et imposer ainsi une période de retraite plus courte, des pensions plus faibles pour pouvoir financer de nouvelles baisses d'impôts pour les entreprises et les actionnaires. Les ressources ne manquent pas

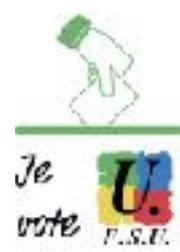
Le gouvernement prétend que le report de l'âge légal de départ en retraite permettrait d'augmenter l'activité des plus âgé·es et l'emploi en général pour plus de croissance économique. Mais il oublie sciemment que plus de la moitié des salariés du privé sont déjà privés d'emploi, en maladie ou en invalidité avant 62 ans. Repousser cet âge de départ conduirait à l'augmentation de précarité des actifs·ives les plus âgé·es.

Même le Conseil d'Orientation des Retraites, dans son dernier rapport, affirme qu'il n'y a pas de déséquilibre à long terme et que le système n'est pas menacé à long terme. Une nouvelle réforme n'est donc pas financièrement nécessaire. L'appauvrissement des retraités que la FSU dénonce fermement a déjà été programmé par les réformes précédentes. Le Président souhaite accélérer et agraver le processus pour pousser les nouvelles générations vers les fonds de pensions que les Français·es, fondamentalement attaché·es au système par répartition, ont toujours rejeté.

La mobilisation contre une nouvelle dégradation des retraites n'en est qu'à ses débuts. La FSU s'engage dans cette mobilisation, comme elle l'a fait lors des réformes précédentes.



## ENGAGÉ·ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES





# Un projet de réforme injuste !

## Le projet Macron : accélérer l'appauprissement des retraité-es et réduire le temps passé en retraite

Toutes les réformes, depuis 1993 ont déjà organisé l'appauprissement les retraité-es d'aujourd'hui et de demain : en indexant les retraites sur les prix et non plus sur les salaires (et en bloquant même à plusieurs reprises cette indexation), en fixant le montant de la retraite du privé sur les 25 meilleures années, en allongeant la durée de cotisation et en créant une décote. Le Président Macron s'inscrit dans ce droit fil : il veut réduire les retraites en faisant croire qu'il faut absolument travailler plus longtemps pour soit-disant sauver le système !

### Allonger le temps passé à travailler serait un recul social majeur !

#### Avec Macron c'est le retour à la retraite pour les morts ou pour les invalides.

**Repousser l'âge de départ à la retraite n'est pas acceptable car l'espérance de vie en bonne santé n'est pas extensible notamment pour les catégories professionnelles les plus exposées aux différentes formes de pénibilité.**

L'espérance de vie à la naissance a progressé de 35 années au cours du vingtième siècle, mais l'espérance de vie **sans incapacité** était en 2019 de 64,6 ans pour les hommes et 65,9 ans pour les femmes.

En outre plus d'un quart des personnes de 55 à 64 ans déclaraient être limité-es dans leur vie quotidienne par un problème de santé.

#### Pas de retraites pour les pauvres !

Ces différences sont socialement très marquées, à 62 ans, âge légal actuel ouvrant droit au départ en retraite: 25 % des hommes les plus pauvres n'en profitent pas car ils sont déjà morts.

#### Pourquoi veulent-ils baisser les pensions ?

Lors des réformes précédentes, la baisse des pensions était présentée comme le seul moyen pour équilibrer les comptes et pour plafonner la part des dépenses de retraites dans le PIB. Alors qu'il a toujours été possible d'accroître les ressources à la mesure des besoins !

#### Moins de retraites, plus de dividendes !

Aujourd'hui, le Président et le gouvernement affichent une autre raison : piocher dans les ressources des caisses de retraites pour éventuellement financer d'autres besoins tout en baissant à nouveaux les impôts des entreprises qui pourront alors accroître les dividendes !

#### Briser un système qui a pourtant fait ses preuves !

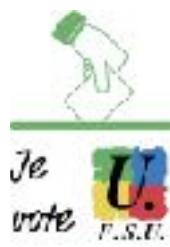
En organisant de pauvres retraites publiques, les libéraux veulent briser la confiance dans la répartition, faire croire aux actifs-ives et aux jeunes qu'il n'auront pas de retraites, pour qu'ils-elles se tournent d'eux-elles-mêmes vers l'épargne retraite et les fonds de pension !

### « 1100 euros garantis pour une carrière complète » ?!

**Avec la promesse du Président, il faudrait attendre 65 ans et avoir une carrière complète pour obtenir une pension à 1100 €**

Cela ne concernerait que les nouveaux et nouvelles retraité-es et non les personnes déjà en retraite. Mais surtout comment peut-on considérer cela comme une avancée alors que cette pension serait inférieure au SMIC et aux dispositifs déjà existant dans certains régimes de retraite. **Dans le régime général**, le minimum de pension peut atteindre aujourd'hui 1273,76€ par mois grâce au minimum contributif qui s'ajoute à retraite de base et complémentaire. **Dans la Fonction publique**, le minimum garanti joue le même rôle : un-e agent-e ayant 40 ans de services et au moins 62 ans ne peut percevoir une pension inférieure à 1200€.

De plus cela ne résout pas l'ensemble des situations, notamment celles de femmes qui ont des carrières incomplètes et qui subissent les inégalités salariales, caractéristiques du salariat le plus précaire.



## La pension, un traitement continué

Le code des pensions est partie intégrante du statut du fonctionnaire. Outre que celui-ci le protège des pressions de toutes sortes, assure l'indépendance, la neutralité, la continuité du service public sur l'ensemble du territoire, la pension y est définie comme « *une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants-cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions* ». Elle est assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique. Comme ce dernier, elle ne rémunère pas seulement un travail mais vise à garantir « *en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction* »

La situation des agents contractuels est préoccupante. 25 meilleures années. La LTFP a rendu plus facile les carrières complètes pérennisé la précarité. Ils restent dans une situation précaire.



## Les agent-es de la fonction publique ne sont pas des privilégié-es !

Même la Cour des comptes est contrainte de le reconnaître : « Des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité. Cette convergence des taux moyens de remplacement des pensions entre les retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé s'est effectuée dans un mouvement commun de baisse, mais pour des raisons propres à chaque régime : la hausse de la part des primes dans la fonction publique, le mode d'indexation des salaires portés aux comptes dans le privé. »

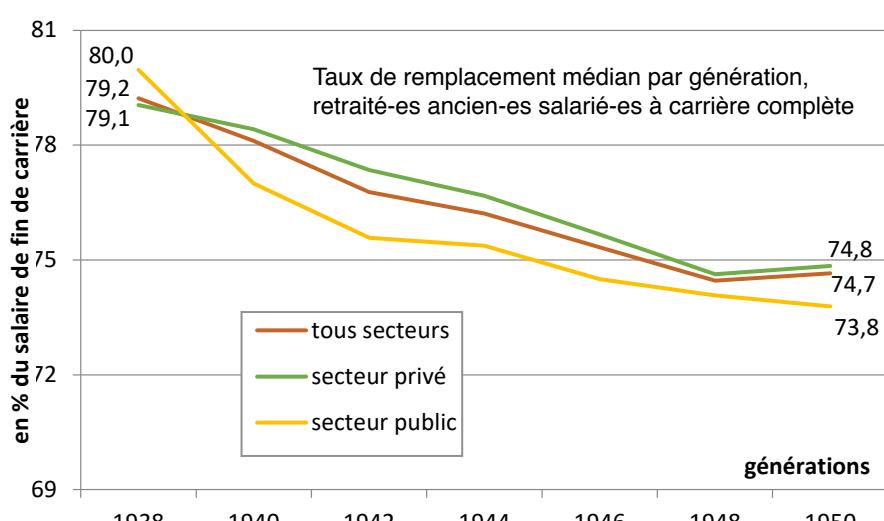
### Qu'est-ce que le taux de remplacement ?

Le taux de remplacement c'est ce que représente la première pension en proportion du dernier salaire.

Le fait que ce taux soit relativement similaire entre les retraité-es du secteur privé et les retraité-es du secteur public montre que le régime spécial des fonctionnaires n'en fait pas des privilégié-es.

« *Quel que soit le secteur d'activité considéré (secteur privé ou public), le taux de remplacement médian diminue de presque 5 points entre les générations 1938 et 1948* » (rapport du COR Juin 2021)

Si le taux semble se stabiliser pour la génération 1950 pour le secteur privé à tout juste moins de 75 %, il continue de chuter dans le public en raison du gel du point d'indice des fonctionnaires (73,8 %).



Source : DREES, EIR 2016 ; Insee, panel tous salariés.



# D'autres choix sont possibles et indispensables !

## Défendre les cotisations sociales

Pour ne pas dépendre de l'impôt et des décisions politiques de l'Etat, la Sécurité sociale, dès son origine, est financée par des ressources propres adossées au salaire sous forme de cotisation sociale, salaire socialisé. La cotisation, tout comme la retraite, ce n'est pas de l'épargne individuelle, c'est de la solidarité.

La cotisation est une contribution obligatoire prélevée sur une partie de la richesse créée par le travail pour financer exclusivement les risques pris en charge par la sécurité sociale (dont le risque vieillesse) et l'assurance chômage.

Pour la FSU, les ressources de la Sécurité sociale et donc des retraites doivent être sanctuariser et ne doivent pas être consacrées à d'autres dépenses de l'Etat.

Benoit Teste

### En finir avec les idées fausses sur les retraites

## Financer nos retraites, un choix de société

Financer ces améliorations de pension, c'est possible !

Augmenter les ressources et donc les cotisations passe par :

- une augmentation générale des salaires pour rééquilibrer la répartition des richesses en faveur du travail,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- la réduction massive du chômage.

Parallèlement, il est indispensable d'abandonner toutes les exonérations et les diminutions de cotisations dites patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi ou encore taxer les revenus financiers tout en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

La FSU s'oppose à tout plafonnement du financement global des retraites à 13,8% du PIB (son niveau actuel). Cela entraîne en effet inévitablement, du fait de l'augmentation de la proportion de retraité-es dans la population une baisse du niveau des pensions et l'impossibilité des droits nouveaux.

Cette limitation voulue par le gouvernement est dogmatique. L'histoire a montré qu'on peut assurer des retraites décentes et fondées sur la solidarité entre générations : entre 1960 et 2020, l'augmentation de la part du PIB consacrée aux retraites de 5 à 14% a permis de réduire la pauvreté des retraité-es sans dégrader le niveau de vie des actives et actifs, bien au contraire ! Il est donc possible d'augmenter la part du PIB consacrée aux retraites.

Pour aller plus loin, livre disponible à commander auprès de votre section départementale FSU

## Améliorer les droits à pensions

Pour la FSU, il y a des réformes à mener, pour améliorer les conditions de départ et supprimer les nombreuses inégalités et injustices notamment envers femmes.

Pour la FSU, il faut :

- revenir à une retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète,
- intégrer dans la durée cotisée ou validée, les années d'études et de formation, stages, services civiques et les périodes de chômage,
- rétablir les droits liés aux enfants (bonification d'un an par enfant)
- supprimer les inégalités envers les polypensionné-es,
- mettre fin au système de décote et de surcote,
- indexer les pensions sur les salaires,
- aménager les fins de carrières avec le rétablissement d'une véritable cessation progressive d'activité (CPA).

C'est la réduction du temps passé à travailler qui rend la production plus riche en emplois. Historiquement, c'est parce que le temps de travail a diminué constamment alors que la productivité augmentait grâce au progrès technique que l'on a pu partager le travail et augmenter le nombre des emplois. C'est le contraire du travailler plus de Macron qui détruit les emplois.



Pour aller plus loin, livre disponible à commander auprès de votre section départementale FSU



ENGAGÉ-ES POUR  
LE SERVICE PUBLIC